

SOCIÉTÉ DES HISPANISTES FRANÇAIS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Françoise Moulin Civil
Vice-présidente

Paris, le 15 octobre 2007

Chers collègues,

Cette lettre a pour objet l'ouverture du 3^{ème} Concours des Bourses SHF (session 2008). Au nom du Président Georges Martin, je vous demande de bien considérer l'offre qui est faite et de tenir informés les meilleurs de vos doctorants.

La finalité et l'organisation du Concours, que je déclare ouvert par cette lettre, sont les suivantes :

- Les bourses de la SHF, exclusivement destinées à des doctorants, ont pour objet de contribuer à financer des séjours à l'étranger pour recherche.
- La SHF offrira 10 bourses en 2008, pour des séjours en péninsule ibérique (700 € chacune) ou pour des séjours en Amérique Latine ou autres territoires non européens (1 000 € chacune). La répartition entre les différentes aires sera dictée par la qualité respective des dossiers.
- Le jury ou « comité des sages » agit en toute indépendance. Il est composé de 11 membres représentant les spécialités suivantes : Moyen Âge, Siècle d'Or, XVIII^e s., XIX^e s., XX^e s., Amérique coloniale, Amérique contemporaine, linguistique, catalan, portugais/espace lusophone, iconologie.
- Le classement des candidats est global : il se fait exclusivement au mérite et ne tient pas compte des spécialités.
- L'attribution des bourses est conditionnée par la qualité des dossiers : si celle-ci est jugée insuffisante, il est tout à fait envisageable de ne pas attribuer l'ensemble des bourses mises au concours.
- Il est expressément demandé aux directeurs de recherches –dont il est recommandé qu'ils soient membres de la SHF- de ne présenter qu'un seul candidat.
- Le dossier de candidature doit être constitué en double exemplaire et comporter :
 - _ l'acte de candidature sur papier libre précisant notamment le sujet de la thèse et le nom du directeur de recherches ;
 - _ le CV du candidat (données personnelles, cursus universitaire, concours...) ;
 - _ l'attestation d'inscription en thèse ;
 - _ l'avis circonstancié du directeur de recherches qui mette l'accent sur l'originalité et la pertinence de la recherche entreprise ;
 - _ le programme détaillé et dûment justifié des recherches à mener sur le terrain précédé d'un état d'avancement de la thèse ainsi que de la problématique et de la méthodologie adoptées (entre 2 et 3 pages) ;
 - _ un état prévisionnel, aussi précis que possible, des dépenses ;

_ l'engagement écrit de fournir un rapport (entre 2 et 3 pages) en fin de séjour et de remettre, après soutenance, un exemplaire de la thèse au secrétariat général de la SHF.

Voici le calendrier des opérations et quelques modalités pratiques :

- Le concours est ouvert ce jour par diffusion au moyen de la « poplist ». Je demande aux correspondants SHF de relayer l'information en affichant cette lettre dans les départements ou dans les UFR et en la transmettant aux directeurs de centres de recherches ; l'avis de concours est également consultable sur le site de la SHF (www.hispanistes.org).

- Les dossiers de candidature doivent être adressés, avant le 15 janvier 2008, à Françoise Moulin Civil (20, rue Abel – 75012 PARIS).

- Le comité de la SHF, dans sa réunion du 26 janvier 2008, classera ces dossiers par spécialité et arrêtera la liste définitive des candidats.

- Le « comité des sages » se réunira au printemps 2008, à sa convenance, mais en tout état de cause avant les Journées d'Études d'Aix-en-Provence (16 et 17 mai 2008), pour établir son classement et le transmettre au Président de la SHF.

- Les résultats seront proclamés lors de l'Assemblée Générale de la SHF qui se tiendra le samedi 17 mai à l'Université d'Aix ; ils seront communiqués par courrier postal aux lauréats.

- Les bourses devront être utilisées dans l'année suivant leur attribution, c'est-à-dire en mai 2009 au plus tard.

Je réitère mon invitation à bien informer les doctorants de l'existence de ces bourses. Comptant sur vous, recevez, chers collègues, mes très amicales salutations,

Françoise Moulin Civil